

Le Gouvernement engage 100 millions d'euros pour le développement des infrastructures cyclables en 2023

Le Vendredi 20 janvier 2023

Dans le prolongement du Plan Vélo et Mobilités Actives annoncé par la Première ministre le 20 septembre 2022, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, M. Christophe BECHU, et le ministre délégué chargé des Transports, M. Clément BEAUNE, lancent le financement de 100 millions d'euros pour des projets d'infrastructures cyclables.

Pour 2023, le Gouvernement a acté une enveloppe totale de 250 millions d'euros. Une première enveloppe de 100 millions d'euros est ouverte aujourd'hui pour poursuivre le développement d'infrastructures cyclables sur notre territoire. Il est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics, notamment les communes, les départements, les groupements de collectivités, dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire et qu'il respecte les recommandations techniques en matière de sécurité. Il doit permettre d'intensifier la réalisation d'aménagements cyclables identifiés comme nécessaires dans des secteurs à enjeu et coûteux du fait de leur ampleur. Une attention particulière sera accordée aux territoires peu denses et aux Outre-mer pour lesquels l'effet de levier des aides de l'État est le plus marqué.

Les candidats sont invités à déposer leur(s) projet(s) à partir du 20 janvier 2023 et avant le 21 avril 2023 (inclus) pour une annonce des lauréats prévue en septembre 2023. Cette nouvelle enveloppe est déconcentrée au niveau local pour répondre au plus près aux enjeux des territoires.

Les actions se poursuivront au premier semestre 2023, avec le lancement d'un nouveau dispositif pour accompagner les territoires les moins urbanisés (communautés de communes ou communautés d'agglomération) afin d'accélérer le déploiement de leur politique cyclable. Ce dispositif permettra d'accompagner sur plusieurs années ces territoires disposant d'un schéma directeur cyclable dans la réalisation de leurs infrastructures cyclables sécurisées.

Le reste des financements de 2023 sera consacré aux stationnements sécurisés ainsi qu'à des projets vélos pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Encourager la pratique du vélo est la priorité du Gouvernement sur le front du développement des mobilités douces. Lancé il y a quatre ans avec Elisabeth Borne à Angers, le plan vélo est un outil précieux au service de la transition écologique. L'État engage une somme supplémentaire pour accompagner les collectivités à participer à l'effort national en accentuant le déploiement des infrastructures cyclables. Cet outil de programmation et de planification permettra aux collectivités de définir les actions à mettre en place et ainsi programmer les investissements.

– *Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires*

Je suis très heureux de pouvoir concrétiser, par le lancement de cet appel à projets, l'engagement de la Première Ministre de renforcer en 2023 les actions en faveur du vélo. Le vélo est une vraie solution pour se déplacer au quotidien sans polluer. Le Gouvernement s'engage pour soutenir massivement le développement des aménagements cyclables, premier levier pour permettre de faire du vélo une alternative crédible à la voiture individuelle pour les trajets de proximité.

– *Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports*